

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

### **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de s'inscrire.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Institut polytechnique de Grenoble (ci-après désigné comme Grenoble INP) et de son client dans le cadre de l'inscription à l'évènement Grenoble INP – UGA Career Fair (ci-après désigné comme l'évènement).

Toute validation du formulaire d'inscription inclut la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » et implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Clause n° 2 : Inscription**

#### **Inscription**

Le formulaire d'inscription est rempli par la personne en charge de l'organisation de l'évènement pour l'entreprise qui souhaite s'inscrire. Elle y désigne une personne / un service référent(e) pour le processus de paiement. Grenoble INP envoie par e-mail un accusé de réception de l'inscription à la personne / le service référent(e) du paiement en mettant en copie la personne en charge de l'organisation.

Grenoble INP n'est pas tenu de traiter les formulaires d'inscriptions reçus après la date limite indiquée dans les différentes communications de l'évènement.

### **Clause n° 3 : Prix**

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes car non soumis à TVA.

Grenoble INP s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de l'inscription.

### **Clause n° 4 : Modalités de paiement**

Le règlement des inscriptions s'effectue via un lien de paiement par carte bancaire figurant dans l'accusé de réception de l'inscription.

L'inscription est considérée comme ferme un fois le paiement reçu par Grenoble INP. Ce dernier peut délivrer une facture sur demande de l'acheteur.

Le délai de paiement est de dix jours ouvrés après envoi du lien de paiement, et au plus tard deux jours ouvrés avant la date de l'évènement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'inscription sera considérée comme annulée.

### **Clause n° 5 : Politique d'annulation**

## **Annulation du fait de l'acheteur**

Le calcul du montant des frais d'annulation est basé sur le montant de la prestation pour laquelle l'inscription est annulée :

En cas d'annulation deux jours ouvrés ou moins avant l'évènement, les frais s'élèvent à 100 % du montant de l'inscription.

En cas d'annulation effectuée entre deux et dix jours ouvrés avant l'évènement, les frais s'élèvent à 50% du montant de l'inscription.

En cas d'annulation effectuée plus de dix jours ouvrés avant l'évènement, aucun frais ne sera appliqué.

## **Annulation du fait de Grenoble INP**

En cas d'annulation de l'évènement par Grenoble INP, l'intégralité du montant de l'inscription sera remboursée à l'acheteur.

## **Clause n° 6 : Protection des données à caractère personnel**

Les informations recueillies par Grenoble INP – UGA, responsable de traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Espace Carrière, et hébergées par Grenoble INP - UGA dans l'objectif d'organiser et facturer l'évènement. La base légale du traitement est le contrat. Seuls les personnels habilités de l'Espace Carrière et de l'agence comptable ont accès à vos données personnelles.

Les données sont conservées pendant 3 ans pour permettre à Grenoble INP d'inviter les entreprises participantes à des évènements similaires susceptibles de les intéresser pendant cette durée. Les données liées au paiement sont conservées 10 ans selon la réglementation en vigueur.

En vue de créer les stands virtuels des entreprises sur la plateforme virtuelle de l'évènement et de permettre la mise en contact de l'acheteur et des étudiants et étudiantes de Grenoble INP – UGA, les données suivantes collectées par Grenoble INP seront communiquées, avec votre accord, à Seekube via HELLOWORK, prestataire de la plateforme virtuelle de l'évènement :

- le nom de l'entreprise,
- les nom et prénom de la personne en charge de l'organisation de l'évènement dans l'entreprise (réfèrent entreprise),
- l'adresse e-mail de cette personne (réfèrent entreprise)

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Service Espace Carrière de Grenoble INP – UGA : [espace-carriere@grenoble-inp.fr](mailto:espace-carriere@grenoble-inp.fr) ou bien notre Délégué à la Protection des données : [dpo@grenet.fr](mailto:dpo@grenet.fr). Vous pouvez aussi contacter le délégué à la protection des données du prestataire Hellowork concernant vos droits sur vos données sur la plateforme virtuelle Seekube : [dpo@hellowork.com](mailto:dpo@hellowork.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### **Clause n° 7 : Accès à la plateforme**

L'accès à la plateforme de l'évènement est envoyé à l'acheteur environ deux jours ouvrés après réception par Grenoble INP du paiement, et à partir du moment où la plateforme est ouverte aux entreprises :

- par l'envoi d'un e-mail d'authentification pour accéder à la plateforme de l'évènement, à l'adresse de la personne en charge de l'organisation mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Le délai de livraison indiqué n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de l'inscription.

### **Clause n° 8 : Force majeure**

La responsabilité de Grenoble INP ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **Clause n° 9 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Grenoble